



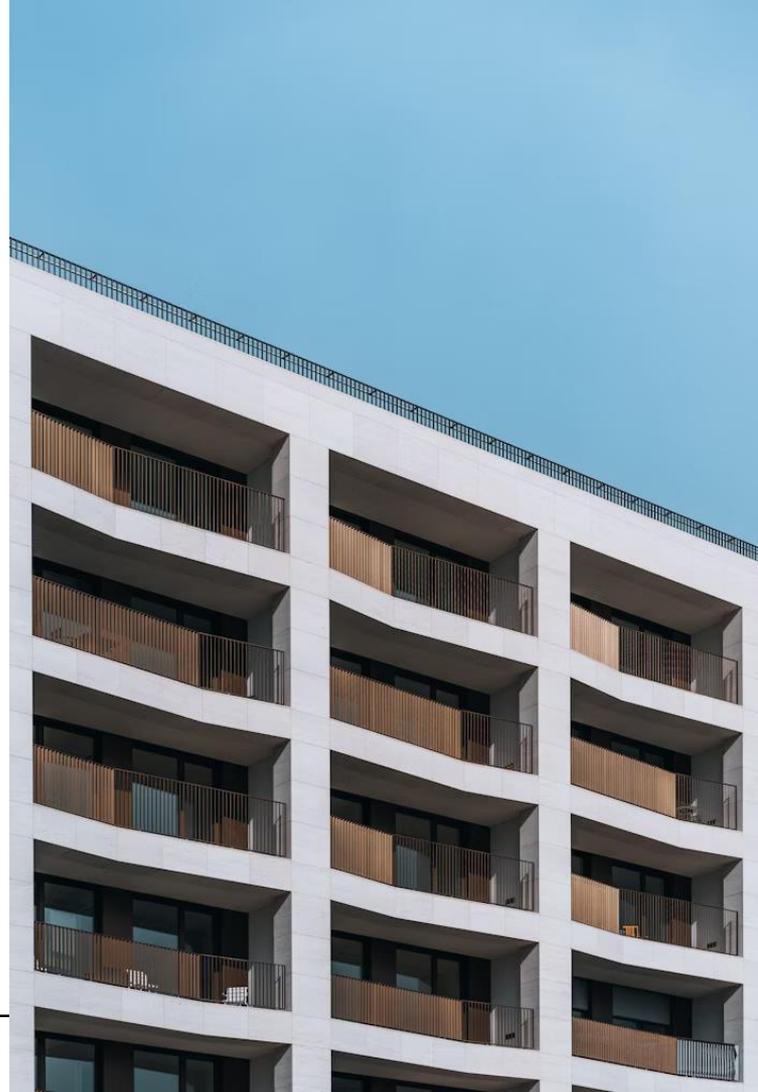
**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LABEL « BAS CARBONE » BÂTIMENT NEUF ET RÉNOVATION

F .BOURGEOIS

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports d'Île-de-France**



Principe de fonctionnement

- 1 – **Réduction** des émissions par un porteur de projet
- 2 – **Certification** des crédits carbone par l'Etat
- 3 – **Achat des crédits** carbone par un tiers

15 méthodologies (*agriculture, industrie, etc..*)



Principe de fonctionnement des labels

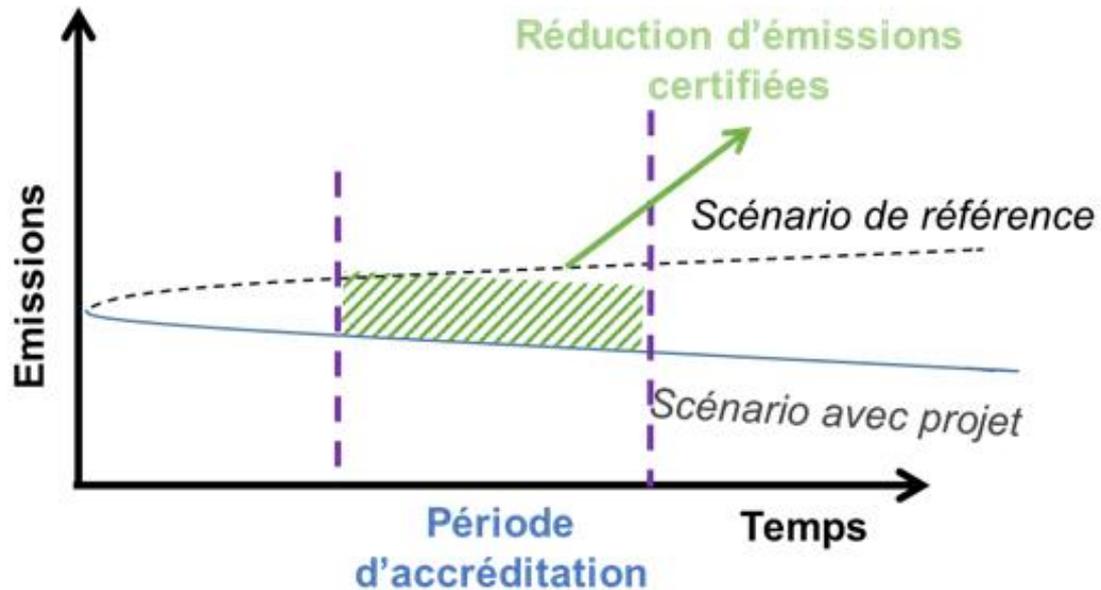
Crédits carbonés =

Emissions du scénario
de référence

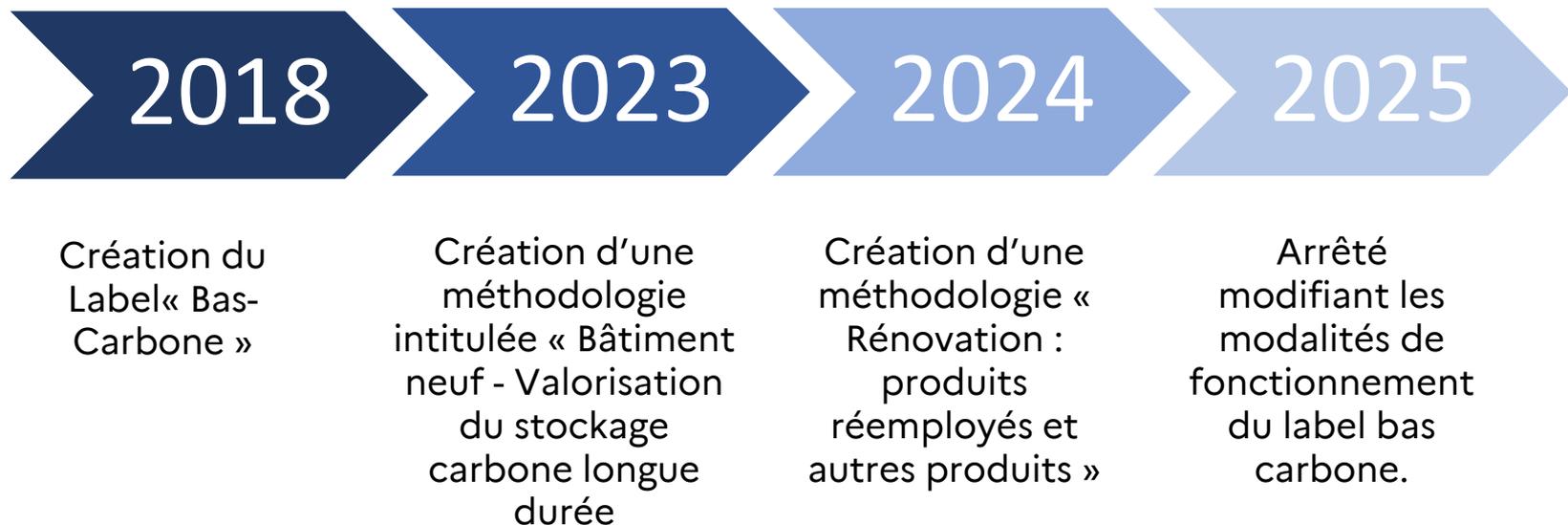
-

Emission du Scénario
du projet

(zone hachurée)



Cadre juridique

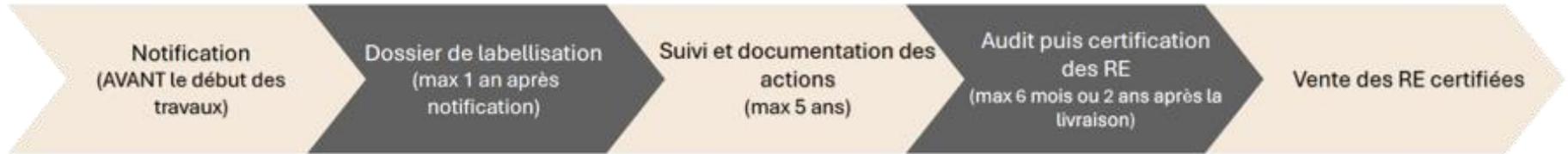


Conditions d'éligibilité et processus de labellisation

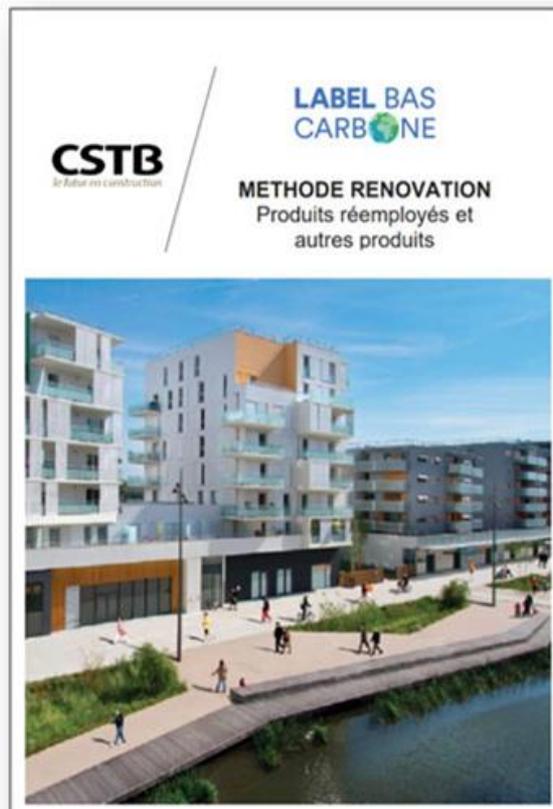
Porteur de projet = **maître d'ouvrage** du projet immobilier (possibilité d'obtenir un **mandat de représentation** ou de s'associer avec d'autres Mo)

Le projet doit être **additionnel** (i.e. ne pas découler d'une obligation réglementaire, aller au-delà du conventionnel/usuel, ni bénéficier de subventions au-delà de certains seuils (50%))

Des conditions de délais :



Les deux méthodes dans le bâtiment





**Méthode Label Bas Carbone
Bâtiment neuf**
– Valorisation du stockage carbone longue durée –



Version finale – 4 février 2023

Le secteur du bâtiment doit participer de façon notable à l'effort national de neutralité carbone. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) définit le puits de carbone français comme la somme des absorptions de CO₂ par les écosystèmes forestiers et agricoles, et du stockage du carbone dans les produits bois. L'objectif total est d'atteindre 80 MtCO₂ d'absorption annuelle sur le territoire national en 2050, contre 40 MtCO₂ aujourd'hui. En particulier, le stockage dans les produits bois devra passer d'une séquestration annuelle de 2 MtCO₂ en 2015 à environ 20MtCO₂ en 2050.

Ce document est une Méthode pour le Label Bas Carbone français, dédiée à valoriser les bâtiments qui permettent un stockage carbone longue durée par l'utilisation de produits de construction biosourcés à longue durée de vie. Cette Méthode a été développée par l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) en 2021 et en 2022, avec le soutien de plusieurs de ses membres et partenaires majeurs.

Avec l'appui financier et technique de :

















Version finale – 4 février 2023

1

Vérification de la grilles d'évaluation des impacts économiques et sociaux et co-bénéfices

Le porteur de projet remplit une « grille d'évaluation des impacts et des co-bénéfices, socio-économiques et environnementaux, notamment sur la biodiversité » (partie III.B) et renseigne « des indicateurs simples pour démontrer que les éventuels **impacts environnementaux, sociaux ou économiques sont maîtrisés**.

Rénovation : 33 options dans les domaines suivants :

- Socio économique
- Confort et santé
- Préservation de l'environnement
- Sécurité et accessibilité

Neuf : 23 options dans les domaines suivants :

- Biodiversité
- Bien être
- Environnement
- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Socio économique

→ *Chaque domaine reçoit une note. Les différentes notes ne s'additionnent pas et n'entrent pas en compte dans le calculs des crédits carbone.*

Méthode Bâtiment Neuf - Méthode

Vérification du calcul des crédits carbone :

→ Tonnes de CO₂ évitées = $(\text{Stock C} * \text{Sref} * 3,66 - \text{Cref} * \text{Sdp}) * \text{CDV} * 0,9/1000$

- **Stock C** en kg de Carbone biogénique par m² Sref, issu ru RSEE de la RE2020
- **Sref** : surface de référence RE2020 <= SdP (surface de plancher)
- **3,66** conversion de C en CO₂
- **Cref** en kg de CO₂ stocké par m²SdP, ratio définit par la méthode
- **CDV**(coefficient de durée de vie moyenne des matériaux) = DV/100 compris entre 0 et 1.
- **0,9** abattement forfaitaire de 10%
- **1000** convertit les kg en Tonne

Méthode Bâtiment Neuf - exemples

Quelques résultats :

SdP : **3392** m²

T CO₂e : **450**

soit **0,130** T CO₂e /m²

SdP : **1656** m²

T CO₂e : **41**

soit **0,025** T CO₂e /m²

SdP : **6625** m²

T CO₂e : **187**

soit **0,028** T CO₂e /m²

SdP : **2758** m²

T CO₂e : **121**

soit **0,043**T CO₂e /m²

Méthode Bâtiment Neuf - Instruction

Vérification des autres pièces fournies à l'appui du dossier (liste non exhaustive) :

- Renseignements administratifs
- RSEE du projet
- Les Fiches Déclaratives Environnementales et Sanitaires (FDES) utilisées pour le calcul du CDV (coefficient de durée de vie moyenne des matériaux)
- Certifications PEFC et FSC pour le bois
-

Méthode Rénovation

Vérification du calcul des :

Scenario 1 : Valorisation du Réemploi (usage identique)

➤ Scénario 2 : Valorisation de la Réutilisation (avec changement d'usage)

Scénario 3 : Valorisation des Autres produits avec performance énergétique label BBC requise

Total =
l'ensemble des 3
scénarios

Méthode Rénovation

Vérification du calcul pour les **Scénario 1** : Réemploi (usage identique) et **Scénario 2** : Réutilisation (avec changement d'usage).

- Pour chaque matériau...
- **Gain = qté * (Impact matériau neuf * C – Impact du matériau réemployé ou réutilisé[soit 0])**
- Impact des matériaux neuf = FDES ou valeur de l'annexe 2 x 0,9
- C =1, sauf pour les matériaux en lien avec performance énergétique où il reflète la baisse de performance. ($0 < C < 1$)
- Somme des gains des différents matériaux.

Méthode Rénovation

Vérification du calcul de calcul :

- **Scénario 3** : Autres matériaux **moins émetteurs qu'un produit ou matériau représentatif ayant des fonctions similaires** et performance énergétique niveau BBC
- **Gain = qté * (Impact matériau neuf de référence annexe2 * 0,9 * C – Impact du matériau projeté) [fdes ou DEP]**
- Utilisation d'une liste de produits en annexe 2
- Sélection des matériaux pris en compte différente selon fonction et catégorie de matériaux dans l'annexe :
 - automatique pour les menuiseries, fermetures et isolation
 - pour les autres matériaux, intervention d'un expert qui décide quels matériaux doivent être pris en compte ou non.
- Impact projet = moyenne des impacts FDES (ou autre) pondérés par les quantités
- C baisse pondérée par les quantités des performances.

Méthode Rénovation

Quelques résultats : 2 dossiers en IdF en 2 ans...

- SdP : **9 948 m²** CO₂e : 210T soit **0,021 T CO₂e /m²**(scénario 1 et 2)
- SdP : **15 181 m²** CO₂e : 327T soit **0,021 T CO₂e /m²** (scénario 1 et 3)
- Cohérent avec étude IFPEB, soit qq dizaines de kg de CO₂/m²..

Méthode Rénovation

Vérification des pièces fournies à l'appui du dossier (liste non exhaustive) :

- Renseignements administratifs
- Calcul des co-bénéfices.

Étude Ifpeb : [Equation économique du réemploi dans le bâtiment](#)
Vidéo : [Nouvelles méthodes du Label Bas Carbone par I4CE - webinaire](#)
[07/07/2023](#)



ifpeb **cycle up** **a4mt** **ALLIANCE économie**

Equation économique du réemploi dans le bâtiment

Le signal prix suffit-il pour inciter le passage à l'action ?

9 janvier 2023